

- Faculté de droit
- [www.unine.ch/droit](http://www.unine.ch/droit)

## Droit civil I : Personnes et protection de l'adulte (4DR1002)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
<b>Bachelor en droit (*)</b>	<b>Cours: 4 ph</b>	Voir ci-dessous	12
<b>Equivalences</b>		Voir ci-dessous	
<b>Préalable au master en droit</b>	<b>Cours: 4 ph</b>	Voir ci-dessous	6

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

### Période d'enseignement:

- Semestre Automne

### Equipe enseignante

GUILLOD Olivier, Professeur ordinaire, et SAINT-PHOR Jérôme, assistant-doctorant.

### Contenu

Le cours traite d'abord du premier livre du Code civil (art. 1-49) consacré au droit des personnes physiques. Il évoque la notion juridique de personne, le début et la fin de la personne (naissance, mort), son statut personnel (nom, sexe, droit de cité, domicile, parenté), la capacité civile, spécialement l'exercice des droits civils, la protection de la personnalité, en général et vis-à-vis des médias, et la protection des données personnelles. En deuxième lieu, le cours aborde le droit de la protection de l'adulte (troisième partie du deuxième livre du Code civil, art. 360-456 CC). Il traite des aspects institutionnels (autorités, organisation), matériels (mesures personnelles anticipées, mesures de plein droit, curatelles, placement à des fins d'assistance) et procéduraux de la protection de l'adulte. Le cours aborde enfin le titre deuxième du premier livre du Code civil (art. 52-89c) qui regroupe la théorie générale des personnes morales, le régime juridique applicable à l'association et à la fondation.

### Forme de l'évaluation

Le cours de droit civil I fait l'objet, avec le cours de droit civil II (droit des familles), d'un examen commun, oral, de 20 minutes, précédé d'un de préparation. L'examen consiste d'une part à résoudre un cas pratique (qui compte pour les 2/3 de la note), d'autre part à répondre à une courte question théorique (qui compte pour 1/3 de la note). Chaque étudiant-e apporte ses propres textes législatifs, sans annotation manuscrite (sauf les mises en évidence telles que surbrillance de couleur et soulignement, les signets servant de table des matières et les renvois à d'autres articles). Toute autre documentation est interdite, de même que les ordinateurs, téléphones et autres objets connectés.

### Documentation

Le plan détaillé du cours, l'horaire et la thématique des séances, les références aux décisions judiciaires à lire, des indications bibliographiques ainsi que la liste des lois nécessaires à l'examen sont mises à disposition de l'étudiant-e sur la plateforme Moodle. La matière du cours pour l'examen est délimitée par l'ouvrage d'Olivier Guillood, Droit des personnes, 5e éd. 2018, paru dans la collection des abrégés de la Faculté de droit. Cet abrégé est distribué à un prix préférentiel par l'ANED.

### Forme de l'enseignement

Une majorité de cours ex cathedra et une partie d'exercices. Pour les exercices, les étudiant-e-s seront réparti-e-s en deux groupes qui travaillent en alternance avec Olivier Guillood et Jérôme Saint-Phor, assistant-doctorant.

### Objectifs d'apprentissage

Au terme de la formation l'étudiant-e doit être capable de :

- Interpréter le raisonnement juridique
- Distinguer les sources du droit
- Identifier les questions juridiques liées au statut des personnes, savoir les analyser et argumenter leur résolution

(\*) Cette matière est combinée avec d'autres matières pour l'évaluation